

## **FUJIFILM CANADA INC. MODALITÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

CES MODALITÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, DE PAIR AVEC TOUTES MODALITÉS ADDITIONNELLES QUI, SÉPARÉMENT, PAR ÉCRIT, PEUVENT ÊTRE RENDUES APPLICABLES PAR FUJIFILM CANADA INC. (ci-après le « **VENDEUR** ») AU CLIENT (ci-après l'« **ACHETEUR** ») (ci-après, collectivement « **LES MODALITÉS ET CONDITIONS** ») GOUVERNENT LA VENTE PAR LE VENDEUR DE SES PRODUITS (ci-après les « **PRODUITS** ») ET/OU DE SES SERVICES (ci-après les « **SERVICES** »). NONOBTANT TOUTES MODALITÉS ET CONDITIONS DIFFÉRENTES, CONTRADICTOIRES OU ADDITIONNELLES QUI APPARAISSENT SUR TOUT BON DE COMMANDE OU AUTRE FORMULAIRE OU DOCUMENT SOUMIS PAR L'ACHETEUR, DE TELLES MODALITÉS DIFFÉRENTES, CONTRADICTOIRES OU ADDITIONNELLES, NE FERONT PAS PARTIE DU CONTRAT DE VENTE ENTRE LE VENDEUR ET L'ACHETEUR À MOINS QU'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DU VENDEUR Y CONSENTE PAR ÉCRIT.

**FORMATION DU CONTRAT.** Un contrat pour la vente de Produits et/ou de Services est formé seulement si et lorsque les bons de commande de l'Acheteur sont acceptés par écrit par un représentant autorisé du Vendeur, une facture est émise par le Vendeur pour les Produits et/ou les Services, ou le Vendeur entreprend l'exécution ou la réalisation de la commande (ci-après le « **Contrat** »). Tous les Contrats sont gouvernés par les présentes Modalités et Conditions. Nonobstant tout Contrat qui est en place, le Vendeur a le droit d'annuler, par avis écrit, une commande de Produits ou de Services placée par l'Acheteur en vertu des présentes en tout temps avant la livraison ou le commencement, tel qu'applicable.

**MODALITÉS CONCERNANT LES PRIX, LA LIVRAISON, L'EMBALLAGE LE CRÉDIT ET LE PAIEMENT.** À moins d'une stipulation écrite à l'effet contraire par le Vendeur, tous les prix énoncés sont en dollars Canadiens et ne comprennent pas les taxes applicables qui peuvent s'appliquer à la vente ou à l'utilisation desdits Produits et/ou des Services (incluant sans s'y limiter la TPS, la taxe de vente harmonisée ainsi que les taxes de vente, d'utilisation, de privilège, d'excise ou de propriété), de même que tous frais de fret, de manutention, d'encaissement, d'emballage ou d'expédition, d'entrepôt et d'entreposage, ainsi que tous coûts d'assurances, d'installation, ou tous les autres coûts, frais ou dépenses, lesquels sont en sus du prix d'achat et sont l'unique responsabilité de l'Acheteur. L'Acheteur est le seul responsable pour le paiement au Vendeur de toutes les taxes applicables en rapport avec le Contrat, qu'elles soient facturées ou non. Si le Vendeur paye des taxes ou des frais qui sont dus, l'Acheteur les lui remboursera sans délai. Les prix sont sujets à modification sans préavis.

Les Obligations que le Vendeur doit exécuter en vertu des présentes sont assujetties au respect rigoureux par l'Acheteur des modalités de crédit ou de paiement telles qu'établies par le Vendeur à son entière discrétion. Le Vendeur se réserve le droit de changer ses modalités de crédit, de paiement et d'expédition au moyen d'un préavis à l'Acheteur, et peut exiger un paiement à l'avance comme condition de livraison et/ou de prestation des Services. Les délais stipulé sont de rigueur eu égard aux obligations de paiement de l'Acheteur en vertu des présentes. Le Vendeur se réserve le droit, parmi d'autres remèdes, d'annuler tout Contrat de Produits ou de Services, de suspendre la livraison des Produits ou la prestation des Services et/ou de rappeler les Produits en transit et/ou de réclamer et de reprendre possession de tous Produits qui ont été livrés à l'Acheteur, qui peuvent être séparés ou entreposés avec le Vendeur pour le compte de l'Acheteur ou autrement, si en tout temps et à l'entière discrétion du Vendeur : la solvabilité de l'Acheteur est douteuse; l'Acheteur est devenu insolvable ou est incapable de payer ses dettes selon leurs échéances; l'Acheteur dépose ou commet un acte de faillite ou de réorganisation, ou est assujetti à un tel acte; ou dans le cas où l'Acheteur fait défaut d'effectuer un paiement lorsqu'il était dû. Advenant que les Produits ne soient pas ramassés par l'Acheteur (ou son expéditeur) de façon ponctuelle ou qu'ils soient retenus par le Vendeur à la demande de l'Acheteur, l'Acheteur est responsable envers le Vendeur pour la paiement de frais d'entreposage. Toutefois, le Vendeur n'a aucune obligation d'entreposer les Produits au-delà de la date prévue pour l'expédition. Les commandes partielles sont livrées ou rendues disponibles pour le ramassage par l'Acheteur, au choix du Vendeur. Dans les cas où le Vendeur autorise une expédition partielle de la commande, chaque expédition est considérée comme étant une vente séparée.

L'Acheteur est réputé avoir renoncé à toute réclamation en lien avec la participation de l'Acheteur dans la fixation des prix par le Vendeur ou dans les autres programmes, allocations d'échange ou escomptes; crédits ou rabais; ou autrement afférent à tout autre bénéfice ou opportunité en lien avec les Produits ou Services achetés du Vendeur, à moins d'être présentés par écrit avec une preuve appropriée de la prestation ou d'autre documentation de support applicable dans un délai de 180 jours à compter de la date de la facture en question. L'Acheteur reconnaît que le Vendeur peut amender, réviser, réduire ou éliminer tout programme de fixation de prix, toutes allocations, tous crédits, tous rabais, toutes escomptes ou toutes autres opportunités et bénéfices qui sont applicables ou toutes modalités y-étant reliées, en tout temps et à sa discrétion. Le Vendeur se réserve le droit de changer les spécifications du Produit, l'emballage et/ou le modèle, ou les standards des Services, et ce à son entière discrétion.

**SURETÉ RETENUE.** Nonobstant tout passage de titre, en tant que sûreté continue pour le paiement et la prestation de toutes les obligations dues par l'Acheteur au Vendeur, l'Acheteur octroi par les présentes une sûreté en garanti du prix d'acquisition pour tous les Produits vendus par le Vendeur à l'Acheteur, incluant tous remplacements, toutes

additions ou toutes améliorations à ces derniers, et pour tout produit résultant de l'aliénation de ces derniers ou de tout produit d'assurance résultant de tout dommage à ces derniers ou de leur destruction, jusqu'à ce que le prix d'achat et tout autre montant dû au Vendeur ait été payés en entier. L'Acheteur s'engage, à la demande du Vendeur, d'exécuter toutes les déclarations financières ou tout autre document que le Vendeur pourrait considérer nécessaire pour parfaire ou pour protéger sa sûreté, avec le registre des sûretés des droits mobiliers de la province ou du territoire en question ou autrement. Tout Contrat formé entre l'Acheteur et le Vendeur, et tout Produit pour lequel le Vendeur n'a pas encore reçu le paiement complet de la part de l'Acheteur, ne peut être cédé, transféré, nanti, hypothéqué, relocalisé ou aliéné par l'Acheteur, sauf avec le consentement préalable par écrit du Vendeur. Sans limiter les autres droits du Vendeur en vertu de ces Modalités et Conditions ou en vertu de la loi, advenant que le Vendeur cherche à exercer ses sûretés sur les Produits, l'Acheteur confirme et s'engage par les présentes qu'au moment où un Contrat est formé entre l'Acheteur et le Vendeur (i) une valeur a été donnée par le Vendeur à l'Acheteur; (ii) l'Acheteur a des droits sur les Produits qu'il peut transférer au Vendeur; et (iii) l'Acheteur et le Vendeur n'ont pas reporté le moment d'application des sûretés octroyées par l'Acheteur au Vendeur et ces sûretés se rapportent aux Produits pour lesquels l'Acheteur a des droits et aux Produits pour lesquels l'Acheteur acquiert des droits au moment où l'Acheteur acquiert des droits dans de tels Produits.

**ANNULATION DE COMMANDES ET PRODUITS RETOURNÉS.** Toute annulation de commande de Produits ou tout retour de Produits doit être préalablement autorisé par le Vendeur, et cette autorisation sera donnée à l'entière discrétion du Vendeur. Si un retour de Produits est autorisé, un formulaire d'Autorisation de Retour (« AR ») et un numéro d'AR doivent être obtenus de la part du Vendeur et doivent être inclus avec tout retour. Tout retour de Produits doit être retourné dans l'emballage original, expédié avec fret payé à l'avance, à la destination spécifiée par le Vendeur. Les retours de Produits qui sont livrés au Vendeur par fret payable à destination ne seront pas acceptés. Les Produits retournés au Vendeur sans le numéro et le formulaire AR appropriés, et les produits qui sont identifiés comme ayant été endommagés par la manutention ou l'utilisation incorrecte ne constituent pas un retour autorisé et dans de telles circonstances, aucun crédit n'est octroyé. Tous les Produits retournés sont assujettis à l'inspection et à l'acceptation par le Vendeur. L'Acheteur assume le risque de perte pour tous les retours jusqu'à ce qu'ils soient acceptés par le Vendeur à la destination spécifiée par ce dernier. Dans les cas où un retour n'est pas convenablement autorisé ou accepté par le Vendeur, le Vendeur fera une tentative de retourner le retour de Produit non-autorisé, et par la suite, de tels Produits sont vendus ou détruits à la discrétion entière du Vendeur. Sauf lorsqu'un Produit est retourné en vertu de la garantie du Vendeur applicable qui prévoit autrement, tous les Produits retournés peuvent être assujettis à des frais de retour. Les Produits retournés correctement deviennent la propriété du Vendeur. Le Vendeur facture ou crédite l'Acheteur pour les ajustements appropriés résultants de ces retours.

Tous Produits retournés après que le Vendeur ait annoncé une diminution des prix sont crédités au nouveau prix diminué. Le compte de l'Acheteur avec le Vendeur doit être courant pour que tout crédit soit émis par le Vendeur. Sans avoir reçu l'autorisation préalable du Vendeur, en aucun cas l'Acheteur ne peut reporter le paiement de toute facture, ou un versement partiel ou une compensation ou autrement faire une déduction quelle qu'elle soit des montants facturés par le Vendeur, de manière directe ou indirecte, pour n'importe quelle raison. Si l'autorisation est octroyée, l'Acheteur doit fournir une documentation complète la justifiant, incluant les documents d'expédition datés, la preuve de prestation, la facture/note de débit de l'Acheteur, etc. pour toutes déductions applicables qui sont prises.

**COÛTS ET FRAIS DE COLLECTION, DE REPOSESSION ET DE DESTRUCTION.** Advenant que l'Acheteur fasse défaut d'effectuer le paiement entier pour les Produits et/ou Services selon la manière et le délai spécifié par le Vendeur dans ses modalités de paiement, l'Acheteur est responsable envers le Vendeur pour le paiement de tous les coûts et les frais supportés par le Vendeur ou ses affiliés pour la confirmation et la préservation des droits du Vendeur, et l'Acheteur consent par les présentes à la collection par le Vendeur des montants dus par l'Acheteur; et à la réclamation, la prise de possession et/ou la destruction ou l'aliénation des Produits en question par le Vendeur, incluant de façon non-limitative, le coût des agences de recouvrement et les frais juridiques raisonnables supportés par le Vendeur ou ses affiliés. De plus, advenant que l'Acheteur fasse défaut d'effectuer le paiement pour des Produits ou des Services lorsque dû, le Vendeur a droit à des intérêts sur les montants échus égaux au moindre de 18% par année ou du montant maximal permis par le droit applicable.

**TITRE, RISQUE DE PERTE ET INDEMNISATION.** Le titre passe à l'acheteur lorsque les Produits sont reçus par l'Acheteur à son établissement. Le risque de perte passe à l'Acheteur lorsque les Produits sont rendus disponibles à l'Acheteur ou au transporteur à l'établissement du Vendeur ou à un autre endroit désigné par le Vendeur pour l'expédition, et les modalités d'expédition sont FOB à l'entrepôt du Vendeur. L'Acheteur est responsable de l'organisation et du paiement du fret et du transport à partir de l'établissement du Vendeur ou à partir de l'autre endroit désigné par le Vendeur pour l'expédition, ainsi que pour toute assurance y étant reliée. Les achats d'équipement sont assurés par l'Acheteur, pour un montant représentant au moins la portion impayée du prix total d'achat de l'Acheteur, contre tout risque (sous réserve des exclusions normales), du moment où le risque de perte est transféré à l'Acheteur et jusqu'à ce que le Vendeur ait été payé intégralement.

Sans limiter les autres obligations d'indemnisation de l'Acheteur en vertu des présentes, l'Acheteur va défendre, indemniser, et exonérer de toute responsabilité (ci-après, collectivement « **Indemniser** ») le Vendeur et ses affiliés contre toutes réclamations (incluant sans s'y limiter les réclamations de tierces parties), ainsi que tous dommages,

toutes pertes, tous recours, toutes responsabilités et tous frais (incluant notamment les frais juridiques raisonnables et les débours) (ci-après, collectivement les « **Frais** ») supportés ou reliés, de quelque manière (i) au non respect allégué ou réel de l'Acheteur de ses obligations légales, du Contrat ou de ces Modalités et Conditions; (ii) à l'achat ou l'utilisation des Produits et/ou Services par l'Acheteur (ou par ses employés, ses agents, ses entrepreneurs, ses clients, ou ses invités); (iii) aux relations et aux arrangements entre l'Acheteur et des tierces parties; (iv) aux activités et aux opérations d'affaires de l'Acheteur, et (v) autrement, aux agissements ou aux omissions réelles ou alléguées de l'Acheteur, de ses employés, de ses agents, de ses invités, de ses clients, de ses partenaires d'affaires, ou de ses entrepreneurs, reliés directement ou indirectement aux Produits ou aux Services.

**DÉCHARGEMENT ET FRAIS ADDITIONNELS.** Les outils et l'équipement de livraison du Vendeur, le cas échéant, et s'ils sont fournis pour l'utilisation de l'Acheteur, sont fournis avec la compréhension que l'Acheteur utilise tous les efforts raisonnables pour les décharger et les retourner au transporteur livreur à l'intérieur du tarif ou la période contractée libre de tous frais additionnels surestaries et de frais de détention supplémentaires. Tous frais de additionnels et frais de détention supplémentaires sur lesdits équipements sont au compte de l'Acheteur.

**TARIFS, TAXES ET LOIS DE TRANSFERT.** L'Acheteur est responsable pour et doit acquitter toute taxe, tout tarif et tout frais de dédouanement applicable et imposé par toute entité gouvernementale sur les Produits, les Services et/ou toute technologie vendus ou autrement transférés en vertu des présentes, et doit obtenir et payer toute licence d'importation et d'exportation ou permis nécessaire pour l'expédition et/ou la livraison de tels Produits, de tels Services et/ou de telles technologies. L'Acheteur reconnaît que les Produits, Services et/ou toute technologie vendus ou autrement transférés en vertu des présentes peuvent être assujettis à certaines lois gouvernementales sur le contrôle de l'importation et l'exportation applicables à l'achat, la vente, l'utilisation, l'exportation, la réexportation, l'importation ou autre transfert (ci-après, collectivement « **Transfert** ») de tels Produits, de tels Services et/ou de telle technologie, en entier ou en partie (ci-après définies comme étant les «**Lois de Transfert**»). L'Acheteur garantit qu'il est familier avec les exigences et les restrictions de toutes les Lois de Transfert, et qu'il respecte ces Lois à tout moment. L'Acheteur va Indemniser le Vendeur et ses affiliés contre tous les Frais résultant de toute violation directe ou indirecte par l'Acheteur des Lois de Transfert ou en lien avec toute telle violation, ou autrement en lien avec tout Transfert des Produits, des Services et/ou de technologie.

**UTILISATION DES PRODUITS PAR L'ACHETEUR.** L'installation, l'utilisation, et l'aliénation de tout Produit acheté peut être assujetti aux prohibitions, aux restrictions, aux exigences d'exploitation, aux règlements ou à d'autres dispositions ou décrets de zonage; à des codes de bâtiment, électriques, de feu et de vidanges; à d'autres lois,

décrets, exigences légales ou règlements (ci-après les « **Codes et Standards** ») en vigueur au site d'installation, d'utilisation ou d'aliénation de l'Acheteur, tels qu'applicables. L'Acheteur est l'unique responsable pour enquêter et identifier tous tels Codes et Standards, et d'en assurer leur respect, à ses frais uniques, incluant notamment l'obtention de tous permis, toutes approbations, toutes exemptions, toutes renonciations, toutes divergences ou toutes licences qui peuvent être requis pour le respect de ceux-ci, et l'Acheteur va Indemniser le Vendeur et ses affiliés pour tous Frais supportés ou résultant de l'installation correcte ou incorrecte, l'utilisation, l'aliénation ou le défaut d'aliéner des Produits par l'Acheteur. Le Vendeur ne garantit pas et n'est pas responsable pour l'exactitude de toute information fournie par le Vendeur concernant l'application de tous tels Codes et Standards, ainsi que toute exigence en vertu de ceux-ci.

L'Acheteur reconnaît que l'achat des Produits est pour sa propre utilisation ou (seulement pour les Produits de consommation du Vendeur) pour la revente par l'Acheteur aux utilisateurs finaux des produits. En aucun cas l'Acheteur n'agit comme distributeur ou courtier pour les Produits à moins d'autorisation spécifique par le Vendeur dans un écrit signé par le représentant autorisé du Vendeur. Les Produits prévus pour, et autorisés par le Vendeur pour la revente sont offerts pour la revente dans l'emballage original que le Vendeur a prévu pour la vente au détail, excluant l'enveloppement externe, les boîtes et le matériel de paquetage. L'Acheteur vend tous les Produits de revente avant la date d'expiration sur l'emballage du Produit applicable. L'Acheteur et ses agents respectent toutes les lois fédérales, provinciales, territoriales et locales applicables et autres lois gouvernementales et règlements ayant trait à sa revente des Produits et ses opérations d'affaires. Sans limiter les autres obligations d'indemnisation de l'Acheteur en vertu des présentes, l'Acheteur va Indemniser le Vendeur et ses affiliés contre tous Frais supportés ou résultants de toutes représentations et garanties faites par l'Acheteur reliées aux Produits et/ou Services qui sont incompatibles avec la documentation des Produits et les garanties de Produits applicables, tel qu'expressément indiqué dans les présentes.

**MATÉRIEL DE L'ACHETEUR.** L'Acheteur affirme qu'il a le droit de fournir au Vendeur tout plan, tout dessin, toute instruction ou tout autre matériel fourni ou donné par l'Acheteur au Vendeur (ci-après le « **Matériel de l'Acheteur** »), et que l'utilisation par le Vendeur dudit Matériel de l'Acheteur pour l'exécution des commandes de l'Acheteur ne fait pas en sorte que le Vendeur contrevienne ni ne contribue à la contravention de tout brevet, tout secret de fabrication, tout nom de commerce, tout droit d'auteur, tout logo, toute marque de service, toute marque de commerce ou toute autre propriété intellectuelle appartenant à une tierce partie. L'Acheteur s'engage à Indemniser le Vendeur et ses affiliés contre tout Frais résultant de toute contravention, actuelle ou réelle, des droits d'une tierce partie. Le Vendeur n'est pas responsable pour toute perte subie par l'Acheteur ou le propriétaire du Matériel de l'Acheteur à cause de

perles, de destructions ou d'endommagement du Matériel de l'Acheteur, causé de quelque manière que ce soit, lorsque le matériel est en possession ou sous le contrôle du Vendeur, et le Vendeur n'est pas tenu de réparer, de remplacer ou de retourner le Matériel de l'Acheteur ou des copies de celui-ci.

**GARANTIES, RENONCIATIONS ET LIMITATIONS.** CONCERNANT LES PRODUITS, À L'EXCEPTION DES GARANTIES LIMITÉES, S'IL EN EXISTE, IMPRIMÉES SUR OU EMPAQUETÉES AVEC LES PRODUITS LORS DE LEUR VENTE, LE VENDEUR NE FAIT AUCUNE GARANTIE OU CONDITION QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPLICITE OU IMPLICITE, CONCERNANT TOUT PRODUIT, INCLUANT, DE FAÇON NON LIMITATIVE, TOUTES GARANTIES OU CONDITIONS DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ, DE COMPATIBILITÉ OU D'APTITUDE POUR UNE UTILITÉ PARTICULIÈRE, DE NON-CONTRAVENTION DE DROITS DE PROPRIÉTÉ OU GARANTIES RÉSULTANT DU COURS DES AFFAIRES OU LES USAGES DE COMMERCE. DE PLUS, TOUTE GARANTIE, S'IL EN EXISTE, EST ASSUJETTIE À LA PÉRIODE DE GARANTIE, AUX EXCLUSIONS, AUX EXIGENCES ET AUX CONDITIONS DÉCRITES DANS LA DOCUMENTATION DE GARANTIE FOURNIE, ET DE FAÇON NON LIMITATIVE, AUCUNE GARANTIE NE SERA APPLICABLE DANS L'ÉVENTUALITÉ DE LA MAUVAISE MANIPULATION, DE LA MAUVAISE UTILISATION, DE L'ABUS, DE LA NÉGLIGENCE, DU MANQUE D'ENTRETIEN, PAR L'ACHETEUR OU DE L'ALTÉRATION DU PRODUIT. LES REMÈDES DE RÉPARATION OU DE REMPLACEMENT DÉCRITS DANS LA DOCUMENTATION DE GARANTIE LIMITÉE APPLICABLE, EXPÉDIÉE AVEC LES PRODUITS CONSTITUENT LES REMÈDES EXCLUSIFS DE L'ACHETEUR, ET LA SEULE OBLIGATION DU VENDEUR, SI LES PRODUITS SONT DÉFECTUEUX OU NON-CONFORMES AU MOMENT DE LEUR LIVRAISON À L'ACHETEUR.

CONCERNANT LES SERVICES, LE VENDEUR GARANTIT QUE LES SERVICES COMMANDÉS SONT FOURNIS DE MANIÈRE COMPÉTENTE ET COMPATIBLE AVEC LES STANDARDS LOCAUX, ET CONFORMÉMENT AUX LOIS ET AUX RÈGLEMENTS APPLICABLES. CECI EST LA SEULE ET UNIQUE GARANTIE FAITE PAR LE VENDEUR CONCERNANT LES SERVICES, ET TOUTES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, EXPLICITES OU IMPLICITES, SONT NIÉES PAR LES PRÉSENTES. DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ LE VENDEUR NE RESPECTE PAS SA GARANTIE, L'ACHETEUR DOIT NOTIFIER SANS DÉLAI LE VENDEUR PAR ÉCRIT ET L'UNIQUE REMÈDE DE L'ACHETEUR, ET L'UNIQUE OBLIGATION DU VENDEUR, EST, SUITE À LA CONFIRMATION DU NON RESPECT OU DU DÉFAUT, DE RE-EXÉCUTER LE SERVICE DÉFECTUEUX SANS FRAIS ADDITIONNELS POUR L'ACHETEUR.

Sur réception des Produits et/ou Services, l'Acheteur inspectera sans délai les Produits et/ou Services pour des dommages, des défauts ou des non-conformités. Sauf lorsqu'il en est autrement prévu dans la documentation de garantie pour tout Produit donné, toute réclamation concernant les Produits et/ou Services sera considérée abandonnée à moins qu'elle ne soit faite par écrit et reçue par le Vendeur à l'intérieur d'un délai de quatorze (14) jours de la réception des Produits ou des Services en lien avec la réclamation, tel qu'applicable.

***Nonobstant toute suggestion contraire par les présentes ou en vertu du droit applicable, sauf eu égard à tout remède spécifiquement décrit dans les Garanties Limitées (le cas échéant) qui sont imprimées sur ou emballées avec les Produits lors de leur vente, en aucun cas le Vendeur ni ses affiliés ne sont responsables auprès de l'Acheteur ou d'une tierce partie pour tout dommage direct, indirect, par incidence, par conséquence, spécial, punitif ou exemplaire en vertu ou en connexion avec un Contrat, les présentes Modalités et Conditions, ou les Produits et/ou les Services (incluant sans s'y limiter : la perte d'affaires, de revenus ou de profits; des dommages pour l'équipement non fonctionnel; le défaut d'atteindre une épargne des couts; les pertes de dossiers, d'images ou de données; l'interruption des affaires; les pertes économiques; les pertes d'utilisation ou les pertes de productivité; les frais généraux d'opération; ou les dommages à la réputation ou à la marque), même si le Vendeur a été informé de la possibilité de tels dommages, sans tenir compte de la nature de la réclamation faite, et même si de tels dommages résultent de la négligence ou d'une autre faute.*** Si un Tribunal compétent ayant juridiction décide ultimement que cette limitation de responsabilité, ou toute garantie et/ou remède exclusif décrit est nul et non-exécutable, la responsabilité totale du Vendeur pour toute réclamation est limitée au montant total payé par l'Acheteur pour les Produits et/ou les Services qui ont mené à la réclamation. Sauf là ou spécifiquement prévu dans les présentes Modalités et Conditions, par les présentes, l'Acheteur renonce expressément à tout droit et remède disponible sous le « Code Commercial Uniforme » (ou l'équivalent provincial ou territorial), ou toute autre loi provinciale, territoriale ou locale eu égard aux Produits, aux Services, et/ou aux transactions en vertu des présentes.

**PRODUITS DE LOGICIELS.** L'Acheteur n'acquiert aucun titre pour les logiciels qui sont représentés comme étant un Produit, ou qui se trouvent dans un Produit, ou toute composante d'un Produit acheté en vertu des présentes Modalités et Conditions. L'Acheteur acquiert seulement une licence non-transférable, non-exclusive, révocable et personnelle (sans droits de sous-licence) pour utiliser lui-même de tels logiciels (seulement en rapport avec l'utilisation par l'Acheteur du Produit en question, dans le cas de logiciels cryptés). L'Acheteur s'engage : à ne pas faire de l'ingénierie inverse, de désassembler, de modifier, de traduire, de dériver des œuvres de, de copier, de transférer, de prêter, de sous-licencer, ou de décrypter les logiciels; de prendre toutes les mesures raisonnables pour



prévenir le dévoilement ou la duplication des logiciels selon des façons qui ne sont pas expressément permises par ces Modalités et Conditions; et d'utiliser les logiciels cryptés seulement dans le but d'opérer et d'entretenir les Produits associés. Les licences de logiciels octroyées par les présentes sont automatiquement résiliées dans l'éventualité où l'Acheteur transfère les logiciels à une tierce partie ou enfreint les dispositions de cette Section.

**DISPOSITIONS SPÉCIALES CONCERNANT LES SERVICES.** Le Vendeur peut rendre tout Service commandé lui-même, à travers ses affiliés, ou à travers des sous-traitants. Lorsque les Services commandés sont liés à la finition de photos, à la réalisation et/ou au traitement, le Vendeur n'est pas obligé de développer ou de livrer toute image que le Vendeur considère, à sa discrétion, comme étant nocive, obscène, illégale, ou non autorisée, et le Vendeur peut notifier les autorités appropriées à propos de telles images. À moins d'être spécifiquement exigé par le droit applicable, en aucun cas le Vendeur n'a l'obligation d'archiver ou de conserver toute image digitale, ou tout dossier reçu de la part de l'Acheteur ou de ses clients en tant que tierce partie. En aucun cas les clients de l'Acheteur ne sont réputés avoir des droits ou des réclamations contre le Vendeur, ou comme étant des tiers bénéficiaires, selon les présentes Modalités et Conditions ou autrement par la loi ou l'*equity*, et de façon non limitative, en aucun cas le Vendeur n'est responsable pour les films perdus ou endommagés, les films vidéo, les cassettes vidéos, les DVD, les diapositives, les épreuves, les dossiers, les documents ou les images, ou autrement pour des dommages ou des pertes qui surviennent comme résultat de, durant, ou en lien avec, l'utilisation des Produits ou Services du Vendeur. Si un tribunal ayant juridiction décide ultimement que cette limitation de remèdes est nulle ou non-contraignable, la responsabilité du Vendeur pour toute réclamation est limitée au prix de facturation du film ou de la commande spécifique concernée, tel qu'applicable. Lorsque les Services commandés sont reliés à l'entretien ou à la réparation de l'équipement, le Vendeur a le droit d'annuler le Contrat de Services ou d'ajuster les frais et les prix de Services applicables dans l'éventualité d'une mauvaise utilisation, d'un abus, d'un manque d'entretien adéquat ou d'opérateurs qualifiés, d'appels répétés pour la formation du personnel non-qualifié, ou de demandes répétées pour un service d'urgence pour des problèmes routiniers ou des problèmes d'assurance contrôle relié à l'entretien.

**CONFIDENTIALITÉ.** Sauf dans la mesure explicitement permise par le Vendeur par écrit, l'Acheteur s'engage à ne dévoiler à aucune personne autre que ses employés directs, selon le principe de besoin de connaître, ni d'utiliser pour tout autre but que celui de la procuration de Produits et/ou Services en vertu des présentes, toute information qui est reçue par l'Acheteur de la part du Vendeur, ou pour le compte du Vendeur ou de ses affiliés et qui sont en lien avec les Produits ou Services, ou qui sont développées en vertu des présentes, jusqu'à ce que ladite information soit rendue publique par le Vendeur ou ses affiliés.

**PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.** Aucun droit dans des brevets, des secrets de commerce, des noms de commerces, des droits d'auteurs, des logos, des marques de services ou des marques de commerces ou d'autres propriétés intellectuelles est octroyé par le Vendeur en vertu des présentes Modalités et Conditions. L'Acheteur reconnaît et s'engage à ne pas utiliser le nom du Vendeur, ni ses noms de commerce, ses droits d'auteurs, ses logos, ses marques de services ou ses marques de commerce de quelque manière que ce soit, incluant, de notamment les communiqués de presse, la publicité ou pour des fins promotionnelles, sans le consentement préalable écrit du Vendeur. L'Acheteur est responsable pour toute contravention à des droits de propriété intellectuels d'un tiers par ses employés, ses agents, ses entrepreneurs, ses clients ou ses invités, et l'Acheteur va Indemniser le Vendeur et ses affiliés contre tout Frais supporté ou résultant en lien avec une réclamation d'un tiers pour de la contrefaçon, de l'appropriation frauduleuse ou d'autre violations des droits de propriété intellectuelle.

**GÉNÉRAL.** Le Vendeur n'est aucunement responsable pour le défaut ou tout délai dans la fourniture des Produits ou pour la performance de Services, dans la mesure où ils résultent d'une cause ou des circonstances hors de son contrôle raisonnable, incluant notamment les actes ou omissions de l'Acheteur (ou ses employés, ses agents, ses entrepreneurs, ses clients ou ses invités), tout cas de force majeure, de feu, d'inondation, de guerre, d'explosion, de difficultés de travail, d'incapacité d'obtenir la main d'œuvre ou les matériels nécessaires, d'interruption du transport, d'agitation civile, et des actes de toute autorité. Advenant qu'un tel défaut ou délai continue pour plus de cinq (5) jours, le Vendeur se réserve le droit d'annuler la commande sans aucune autre responsabilité auprès de l'Acheteur. En aucun cas le Vendeur n'est obligé d'acheter du matériel et/ou des services nécessaires afin de remplir ses obligations en vertu des présentes dans le marché ou selon des modalités et des prix commercialement déraisonnables. Pendant toute pénurie de Produits ou la non-disponibilité des ressources nécessaires pour fournir les Services, le Vendeur peut répartir et allouer les Produits et/ou les Services parmi ses subsidiaires, ses affiliés, et ses clients tel qu'il le juge bon et à son entière discrétion. Si une disposition des présentes Modalités et Conditions est en conflit avec toute autre modalité ou condition faite séparément, rendue applicable par écrit et signée par un représentant autorisé du Vendeur pour des Produits et/ou des Services particuliers, de telles modalités et conditions séparées et applicables gouvernent dans la mesure d'un tel conflit. Si une disposition (ou une partie de celle-ci) parmi les présentes Modalités et Conditions (telles que complétées par toute modalité additionnelle rendue applicable séparément par le Vendeur par écrit pour des Produits et/ou Services particuliers) est considérée comme étant invalide ou non-exécutoire par un Tribunal de juridiction compétente, une telle décision n'affecte aucune autre disposition (ou partie de celle-ci), et toutes telles autres dispositions (et leurs parties) demeurent en pleine force et vigueur. La renonciation par le Vendeur de toute contravention ou défaut d'appliquer une obligation de l'Acheteur en

vertu des présentes Modalités et Conditions en tout temps ne limite pas ou ne constitue pas une renonciation au droit du Vendeur, par la suite, de contraindre le respect rigoureux de ces Modalités et Conditions.

L'Acheteur et le Vendeur sont des entrepreneurs indépendants, et ni l'une, ni l'autre des parties n'est l'agente de l'autre pour quelque but que ce soit. Le Vendeur a, en tout temps, le droit de céder ses droits et/ou obligations en vertu des présentes à tout Vendeur affilié, mais en aucun cas l'Acheteur ne peut céder ses droits ou ses obligations en vertu des présentes sans le consentement préalable écrit du Vendeur. Ces Modalités et Conditions (telles que complétée par toute modalité additionnelle rendue applicable séparément par le Vendeur par écrit pour des Produits et/ou des Services particuliers) et le Contrat conclu entre les parties, constituent l'entente intégrale concernant l'achat de Produits et/ou de Services par l'Acheteur. Toute disposition de ces Modalités et Conditions (telles que complétées par toute modalité additionnelle rendue applicable séparément par le Vendeur par écrit pour des Produits et/ou des Services particuliers) et/ou le Contrat, qui de par sa nature est censé survivre, est réputé survivre l'annulation ou l'expiration de ceux-ci. La validité, la construction et la prestation de ces Modalités et Conditions et le Contrat formé entre les parties sont gouvernés par les lois de la Province de l'Ontario et les lois du Canada qui s'y appliquent (sans donner effet aux principes de conflits de lois). L'Acheteur, en soumettant une commande pour des Produits et/ou Services ou qui s'engage autrement dans un Contrat avec le Vendeur, se soumet irrévocablement et inconditionnellement et renonce à toute objection à la juridiction des Tribunaux fédéraux et provinciaux situés en Ontario pour tout litige, toute action ou toute procédure découlant des présentes Modalités et Conditions ou le Contrat formé entre les parties, ou en relations avec ceux-ci, et s'engage à prendre toutes les actions futures nécessaires pour se soumettre à la juridiction de ces tribunaux. Toutefois, le Vendeur peut, à son choix, tenter un recours, ou toute autre procédure judiciaire, contre l'Acheteur devant tous les tribunaux situés dans tout endroit où l'Acheteur ou ses actifs se trouvent. La Convention des Nations Unies sur les Contrats pour la Vente Internationale de Marchandise ne gouverne pas et ne s'applique pas aux présentes Modalités et Conditions ou à tout Contrat formé entre les parties. Les parties aux présentes confirment leur volonté que cette convention de même que tous les documents, y compris tous avis s'y rattachant, soient rédigés en anglais seulement.